

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019\_54BIS-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 26 septembre 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_54</b>
<b>Date de convocation : 20 septembre 2019</b>

Objet : **Demande de subvention pour la mise en place  
d'une signalétique d'accueil des activités de pleine nature  
dans les communes du Parc du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Philippe CHABRAND

**Région** : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024, et notamment son article 10 traitant de l'écotourisme ;
- Le schéma écotouristique du Parc naturel régional du Queyras 2016-2021 et notamment son action 7 « Favoriser la découverte du territoire au travers de la mise en réseau des sites et des activités de pleine nature »

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019\_54BIS-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 26 septembre 2019**

**Délibération n° : 2019\_54**

**Date de convocation : 20 septembre 2019**

Objet : **Demande de subvention pour la mise en place  
d'une signalétique d'accueil des activités de pleine nature  
dans les communes du Parc du Queyras**

- Le « Guide méthodologique pour une mise en œuvre partagée du schéma d'aménagement et de gestion durables des espaces, sites et itinéraires de sports de nature dans les Hautes Alpes » entériné en octobre 2014 par le Département des Hautes Alpes ;
- L'acquisition de la subvention de la Région du 26/06/2019 n°2018\_10584 concernant la deuxième tranche du schéma des activités de pleine nature.

## **Considérant :**

- La réflexion initiée dans le cadre du schéma des activités de pleine nature du Guillestrois-Queyras autour de la sensibilisation des pratiquants aux multiples usages dont la montagne est le support : un habitat pour la faune et la flore, un lieu de pratiques sportives variées, un espace agricole et de chasse ;
- L'opportunité qu'offre le Département pour la réalisation du Plan départemental des espaces sites et itinéraires, notamment au travers la mise en place de panneau d'accueil sur les sites de pratiques ;
- Le refus ou le déphasage entre les différentes subventions obtenues sur le programme « Schéma des activités de pleine nature – Espace valléen » engendrant une augmentation de l'autofinancement pour le Parc sur ce projet.

## **Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	25	<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>11</b>
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre :	0
Nombre de membres présents :	09	Pour :	11
Nombre de membres représentés :	02	Abstentions :	00

## **Décide :**

D'approuver le plan de financement suivant :

RECETTES		DEPENSES	
	Montant	Nature	Montant TTC
Région - déjà acquis (30%)	6 300 €	Réalisation de 14 panneaux	21 000 €
Département (50%)	10 500 €		
Autofinancement (20%)	4 200 €		
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>21 000 €</b>	<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	<b>21 000 €</b>

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

